

## > MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mariline Braz Lopes Rodriguez intitulée  
« Quelle solution pour les déchets publics ? »

Renens, le 9 mai 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du conseil communal du 10 mars 2022, Mme la Conseillère communale Mariline Braz Lopes Rodriguez a interpellé la Municipalité sur les solutions envisagées pour la gestion des déchets publics.

La Municipalité apporte la réponse suivante à la problématique générale soulevée par l'interpellation :

Tout d'abord, la Municipalité ne partage pas le sentiment exprimé quant à une dégradation de la propreté urbaine à Renens. À quelques exceptions près, qui sont développées plus bas, les rues de la Ville sont, dans leur grande majorité, d'une propreté tout à fait correcte, notamment grâce aux collaborateurs de la section Propreté urbaine, qui font quotidiennement un travail remarquable.

En effet, six balayeurs se partagent l'entier du territoire renanais, ceci avec le soutien d'une balayeuse de route (véhicule) et d'un délégué à la propreté des parcs et promenades. Dès la première heure du jour, celui-ci opère une tournée systématique de tous les parcs publics de la ville. Certains lendemains de week-ends ensoleillés, il arrive que des lieux intensément fréquentés par la population soient plus sales que d'habitude. Dans ces cas, un renfort est attribué au nettoyage du lundi afin de permettre une remise en état dès le milieu de la matinée.

Aux questions spécifiques de l'interpellation, la Municipalité répond de la manière suivante :

- ***Quand est-ce que les pieds en fer des anciennes poubelles seront enlevés ?***

Bien que les pieds métalliques des anciennes poubelles du quartier du Silo se trouvent sur le domaine privé longeant la servitude de quartier, ces derniers ont été retirés par les services communaux à mi-avril.

- ***Qu'entend faire la Municipalité en matière de littering ?***

Ces dernières années, la Municipalité a organisé un nombre important d'actions dans ce domaine. En effet, en 2015, elle a fait voter un préavis au Conseil communal (N°91-2015 « Amélioration de la propreté en ville de Renens. Bilan, stratégie et mesures ») qui proposait 12 mesures concrètes d'amélioration de la propreté de l'espace public. Par la suite, et en réponse au postulat intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! », la Municipalité a également mis en place une série de mesures incitatives et de sensibilisation à l'abandon de déchets sauvages dans le cadre du préavis N° 59-2020.

Par ailleurs, chaque année, la Ville de Renens participe à deux actions nationales: l'opération « Coup de balai » au printemps et la journée « Clean up Day » en automne. Ces actions permettent, d'une part, de mettre en avant le travail des collaborateurs de la section Propreté urbaine, et d'autre part, de sensibiliser régulièrement la population à la problématique du littering.

./.

- **Quel type de prévention prévoit-elle de mettre en place ?**

A l'instar de ce qui s'est fait ces dernières années, la Municipalité continuera de miser sur des actions de sensibilisation de proximité, notamment en mettant en avant le travail des employés communaux en charge de la propreté urbaine.

Elle continuera aussi, à intervalles réguliers, de sensibiliser la population grâce à des actions spécifiques. Par ailleurs, la Municipalité a décidé récemment d'aller à la rencontre des habitant.e.s dans divers parcs de la Ville, dans le cadre d'une action pilotée par l'Observatoire de la sécurité, afin d'entendre leurs demandes, notamment en matière de propreté du domaine public.

- **Comment est calculé le besoin de poubelles en fonction de l'évolution du quartier ?**

À Renens, quelques 280 poubelles sont réparties dans les différents quartiers de la Ville. En 2003, au moment de la mise en place de la taxe incitatrice sur la gestion des déchets, de nombreuses poubelles ont été modifiées afin que leur ouverture ne permette pas d'y enfiler ses déchets de ménage. En effet, après l'entrée en vigueur de cette taxe, le tonnage collecté dans les poubelles de Ville avait plus que doublé. Depuis, les habitudes ont changé, et actuellement, seuls quelques abus non significatifs sont observés.

Dès lors, et depuis quelques temps déjà, un nouveau modèle de poubelle est installé au fur et à mesure des nouvelles constructions de voirie et en remplacement d'anciennes poubelles décaties. Ces nouveaux modèles sont équipés de cendriers incorporés et disposent d'une ouverture optimale. De plus, une soixantaine de poubelles Robidog complètent l'offre à la population. Aujourd'hui, l'ajout d'une poubelle supplémentaire, ou plus rarement, son retrait, est généralement dû à l'intervention du balayeur du quartier qui peut se rendre compte tous les jours s'il manque une poubelle à un endroit précis ou si une poubelle existante est régulièrement vide.

- **Les poubelles seront-elles changées en fonction des besoins actuels ?**

Une vingtaine de poubelles sont inscrites annuellement au budget de fonctionnement, soit pour un nouvel équipement, soit pour un renouvellement. En plus de ces dernières, de nouveaux quartiers ont été entièrement équipés de poubelles de dernière génération. C'est le cas notamment pour le quartier du Simplon, les places de la Gare Sud et Nord, ainsi que pour les nouveaux aménagements le long de l'Avenue du 14-Avril et de la Rue de Lausanne.

En conclusion, la Municipalité est attentive à la propreté de son espace urbain et au sentiment de sécurité qui en découle. Elle estime mettre en place régulièrement le matériel nécessaire et adéquat pour absorber la quantité de déchets produits, et disposer d'un personnel suffisant et bien formé pour assurer une propreté optimale. Elle s'engage bien sûr à continuer à sensibiliser la population à la problématique des déchets sauvages et à adapter ses mesures en fonction des besoins nouveaux ou avérés. Elle compte également sur l'implication de chaque citoyen.ne pour sensibiliser et promouvoir la propreté dans la Ville en cas de constats ponctuels d'irrespect.

La Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mariline Braz Lopes Rodriguez intitulée « Quelle solution pour les déchets publics ? »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

Michel Veyre

